Découvrez Agylin, une coopérative agricole de teillage de lin en Seine-Martime

Thematique

Type d'actualité

Le vendredi 20 octobre 2023, la Commission européenne a rendu visite à ce projet dans le cadre du comité de suivi des fonds européens.

Sur le dispositif investissement

Agy Lin est une coopérative agricole de teillage de lin, issue de la fusion en 2006 de la coopérative de Baons le Comte et de celle de Goderville. 400 producteurs sont adhérents de la SCA Agy Lin pour une surface de 7800ha de lin cultivé.

Le premier site situé à Goderville (entre le Havre et Fécamp) détient 2 teilleuses de lin et emploie 37 salariés. Le deuxième site à Baons le Comte détient 3 teilleuses de lin et + 2 teilleuses de fibres courtes et emploie 48 salariés.

Les clients principaux sont des filatures dans le monde (Chine, Inde, Pologne et autres pays européens), lin expédié via le port du Havre pour l’Asie.

Le projet consiste à implanter sur un terrain de 7.50ha une nouvelle usine de teillage de lin incluant un bâtiment de production de 6943m2 pouvant accueillir 3 teilleuses de lin « nouvelle génération » et deux teilleuses de fibres courtes, des bureaux et locaux sociaux en annexe puis des bâtiments de stockage (pailles de lin et produits finis) pour 7500m2.

Ce nouveau site industriel viendra en remplacement de l’ancien site actuel de Goderville qui date de 1939 et qui est devenu obsolète.

En implantant 3 nouvelles lignes de teillage sur un nouveau site, la coopérative augmentera sa capacité de teillage afin que ses adhérents actuels puissent accroître la part de lin cultivée sur leur exploitation, mais aussi que de nouveaux adhérents puissent avoir accès à cette culture parmi les plus rémunératrices.

1ère phase : Acquisition de trois lignes de teillage, électricité, ventilation

Investissements éligibles : 6,8 M€
Taux subvention : 30%
Montant subvention FEADER – Région : 2 M€

2ème phase : Acquisition de trois lignes étoupes, diverses zones de traitement étoupes, anas, poussières, graineterie. Ventilation et automatisation.

Investissements éligibles : 4,98 M€
Taux subvention : 30%
Montant subvention FEADER – Région : 1,2 M€

Sur le dispositif coopération

L'objectif principal du projet a été de rechercher des solutions alternatives aux produits phytosanitaires pour la production de lin. Ce travail s'est appuyé sur trois modalités d'action :

1. Combinaison de pratiques agronomiques (choix variétal, date de semis et densité)
2. Utilisation de produits phytopharmaceutiques alternatifs avec des substances naturelles
3. Désherbage mécanique

Arvalis et les coopératives régionales de lin ont mené des essais expérimentaux. Les partenaires du projet ont mis en place des indicateurs techniques. Différentes stratégies de protection des cultures ont été analysées à l’aide d’un outil d'analyse multicritères permettant de calculer les performances économiques et environnementales.

Les premiers enseignements du projet portent sur l'importance des conditions pédologiques et météorologiques lors de l'opération de semis. Le respect de conditions pédologiques et climatiques favorables est la meilleure méthode d’action pour obtenir des bénéfices économiques.

De bons résultats ont été obtenus avec certains produits de biocontrôle contre l'oïdium, aussi efficaces que les produits conventionnels. Le désherbage mécanique a permis de réduire l’utilisation de produits phytosanitaires.

Les références techniques des différentes stratégies étudiées profiteront aux conseillers agricoles et aux agriculteurs. Les références acquises ont été communiquées lors d’événements agricoles, de formations et par la presse écrite agricole.

120 000 € de dépenses éligibles pour un montant FEADER de 73 304,32 €.